CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

PHASE UN

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 3

OCOM M107.03 – SUIVRE LES RÈGLES ET LES PROCÉDURES DE SALUT

Durée totale : 30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-601/*PG-002*, *Norme de qualification et plan de la phase un*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon et se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Aucun.

APPROCHE

Une activité en classe a été choisie pour les PE 1 et 2 parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt à l'égard des procédures utilisées pour adresser la parole aux sous-officiers, aux officiers subordonnés et aux officiers commissionnés.

L'exposé interactif a été choisi pour les PE 3 et 4 afin d'initier les cadets aux règlements pour saluer à l'intérieur d'un édifice et aux autres occasions où il faut saluer.

INTRODUCTION

RÉVISION

Aucune.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet devrait savoir quand et où saluer.

IMPORTANCE

Les connaissances acquises durant cette leçon s'appliqueront lorsqu'il y aura contact et interaction avec des officiers et des cadets sous-officiers au corps de cadets et au centre d'instruction d'été des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Expliquer et diriger une activité sur les procédures utilisées pour adresser la parole à un cadet sous-officier ou à un officier subordonné.**

Durée : 10 min Méthode : Activité en classe

ADRESSER LA PAROLE AUX CADETS SOUS-OFFICIERS ET AUX OFFICIERS SUBORDONNÉS

Il est important de saluer de la bonne façon et les personnes appropriées.

Lorsque le cadet adresse la parole à un cadet sous-officier ou à un cadet officier subordonné, il demeure au garde-à-vous. Puisque les cadets sous-officiers et les officiers subordonnés ne sont pas détenteurs d'une commission de la Reine, ils n'ont pas à être salués. Pendant la conversation, le cadet doit adresser la parole au sous-officier ou à l'officier subordonné en mentionnant le grade et le nom de famille de ce dernier et en demeurant au garde-à-vous. Lorsque le cadet a terminé d'adresser la parole au cadet sous-officier ou à l'officier, il doit rompre de lui-même de façon appropriée en se tournant vers la droite.



L'instructeur doit faire la démonstration de ce processus avant de passer à l'activité.

ACTIVITÉ

Durée : 5 min

OBJECTIF

Permettre aux cadets de pratiquer les procédures pour adresser la parole aux cadets sous-officiers et aux officiers subordonnés.

RESSOURCES

Aucune.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Aucun.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Répartir les cadets en groupes de trois ou moins.

2. Demander aux cadets de pratiquer les procédures pour adresser la parole aux cadets sous-officiers et aux officiers subordonnés, y compris :

- approcher le cadet sous-officier ou l'officier subordonné en se mettant au garde-à-vous;
- adresser la parole au cadet sous-officier ou à l'officier subordonné en mentionnant le grade et le nom de famille de ce dernier; et
- rompre.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

Q1. Les cadets sous-officiers et les officiers subordonnés de cadet sont-ils détenteurs d'une commission de la Reine?

Q2. S'ils ne sont pas détenteurs d'une commission, sont-ils salués?

Q3. Indiquer une action que le cadet doit exécuter lorsqu'il adresse la parole à un cadet sous-officier ou un officier subordonné.

RÉPONSES PRÉVUES

R1. Non, ils ne sont pas détenteurs d'une commission.

R2. Non, ils ne sont pas salués.

R3. Prendre la position du garde-à-vous, lui adresser la parole en mentionnant son grade et son nom de famille et rompre de façon appropriée.

Point d'enseignement 2 **Expliquer quelles sont les procédures pour adresser la parole à un officier commissionné.**

Durée : 5 min Méthode : Activité en classe

ADRESSER LA PAROLE AUX OFFICIERS COMMISSIONNÉS

Les mêmes procédures que celles utilisées pour adresser la parole à un sous-officier ou un officier subordonné doivent être suivies lorsqu'il s'agit d'adresser la parole à un officier commissionné, sauf qu'il faut aussi le saluer.

Le cadet doit demeurer au garde-à-vous après avoir approché l'officier commissionné. Le cadet fera ensuite le salut approprié tel que décrit dans la publication A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Pendant la conversation, le cadet doit adresser la parole à l'officier commissionné en mentionnant le grade et le nom de famille de ce dernier tout en demeurant au garde-à-vous, à moins d'un ordre contraire donné par l'officier commissionné. Lorsque le cadet a terminé d'adresser la parole à l'officier, il doit encore le saluer et rompre de lui-même de façon appropriée.



Faire la démonstration de ce processus avant de passer à l'activité.

ACTIVITÉ

Durée : 5 min

OBJECTIF

Permettre aux cadets de pratiquer les procédures pour adresser la parole aux officiers commissionnés.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RESSOURCES

Aucune.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Aucun.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Répartir les cadets en groupes de trois ou moins.

2. Demander aux cadets de pratiquer les procédures pour adresser la parole aux officiers commissionnés, y compris :

- approcher l'officier commissionné en se mettant au garde-à-vous;
- saluer;
- adresser la parole à l'officier commissionné en mentionnant le grade et le nom de famille de ce dernier;
- saluer avant de rompre;

3. rompre.

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

Q1. Êtes-vous tenus de saluer les officiers commissionnés? Pourquoi?

Q2. Quand l'officier commissionné doit-il être salué?

RÉPONSES PRÉVUES

R1. Oui. Ils détiennent une commission de la Reine.

R2. Après que l'officier a été approché et avant de rompre.

Point d'enseignement 3 **Expliquer quels sont les règlements pour saluer à l'intérieur d'un édifice.**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif

SALUER À L'INTÉRIEUR D'UN ÉDIFICE

Les saluts ne sont pas exécutés à l'intérieur des édifices, sauf lors d'un rassemblement, pendant les cérémonies ou lorsqu'on entre ou on sort d'un bureau. Cependant, les cadets doivent tourner la tête et offrir une salutation appropriée lorsqu'ils rencontrent un officier dans une aire commune. Il n'est pas obligatoire de porter une coiffure à l'intérieur d'un édifice.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ENTRER DANS LE BUREAU D'UN NAVIRE

En entrant dans un bureau, le cadet doit :

- demeurer au garde-à-vous dans l'entrée de la porte;
- saluer si l'occupant du bureau porte une coiffure et s'il est commissionné;
- demander poliment la permission d'entrer dans le bureau.

QUITTER LE BUREAU D'UN NAVIRE

En quittant un bureau, le cadet doit :

- demeurer au garde-à-vous dans l'entrée de la porte;
- saluer si l'occupant du bureau porte une coiffure et s'il est commissionné;
- partir.



Faire la démonstration de ce processus avant de passer à l’activité.

ACTIVITÉ

Durée : 5 min

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de donner l'occasion aux cadets de pratiquer les procédures pour entrer et quitter des bureaux.

RESSOURCES

Aucune.

DÉROULEMENT DE L’ACTIVITÉ

Aucun.

INSTRUCTIONS SUR L’ACTIVITÉ

1. Répartir les cadets en groupes de trois ou moins.
2. Demander aux cadets de pratiquer les procédures pour entrer et quitter des bureaux, y compris :
    - Entrer :
        - Demeurer au garde-à-vous dans l'entrée de la porte avant d'entrer;
        - Saluer si l'occupant du bureau porte une coiffure et s'il est commissionné;
        - Demander poliment la permission d'entrer dans le bureau.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- Quitter :
  - Demeurer au garde-à-vous dans l'entrée de la porte avant de quitter le bureau;
  - Saluer si l'occupant du bureau porte une coiffure et s'il est commissionné;

3. Partir.

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

QUESTIONS

Q1. Nommez les deux moments ou les deux endroits où des salutations doivent être faites à l'intérieur d'un édifice.

RÉPONSES PRÉVUES

R1. Le terrain de parade, les cérémonies, entrer et quitter les bureaux.

Point d'enseignement 4 **Expliquer quelles sont les autres occasions de saluer.**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif

AUTRES OCCASIONS POUR SALUER

Les cadets doivent saluer lors des occasions suivantes :

1. pendant l'hymne national canadien ou tout autre hymne national;
2. lorsque l'hymne royal est joué;
3. si on reconnaît un officier commissionné qui n'est pas en uniforme;
4. lorsqu'on hisse ou abaisse le drapeau national;
5. lorsque le pavillon est hissé ou abaissé;
6. lorsqu'on monte à bord ou qu'on descend de tout Navire canadien de Sa Majesté ou de navires d'un service étranger, les cadets doivent saluer à la plage arrière;

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 4

QUESTIONS

Q1. Doit-on saluer un officier commissionné que l'on reconnaît même s'il ne porte pas son uniforme?

Q2. Doit-on saluer lorsque l'hymne national américain est joué?

RÉPONSES PRÉVUES

R1. Oui, on doit le saluer.

R2. Oui, on doit saluer lorsque les hymnes nationaux sont joués.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation du cadet dans les activités servira de confirmation de fin de leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Aucun.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune.

OBSERVATIONS FINALES

Les cadets ont appris comment adresser la parole aux cadets sous-officiers, aux officiers subordonnés ainsi qu'aux officiers commissionnés. Ils ont aussi appris comment saluer à l'intérieur d'un édifice et quels sont les autres occasions où il faut saluer. Les connaissances acquises durant cette leçon s'appliqueront lorsqu'il y aura contact et interaction avec des officiers et des cadets sous-officiers au corps de cadets et au centre d'instruction d'été des cadets.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Aucun.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Défense nationale. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes,* Ottawa, ON, Défense nationale.

A0-003 Site Web national des cadets. www.cadets.ca/support/cato-oaic/intro_e.asp?vol=1. OAIC, volume 3.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PF-002/A-CR-CCP-601-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.